

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 11 JUILLET 2018, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 juin 2018
 - 4.2 Séance spéciale du 3 juillet 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Avis de motion et projet – règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux
 - 5.3 Avis de motion et projet – règlement d'emprunt numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe
 - 5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue
 - 5.5 Règlement d'emprunt numéro 1204-2018 – emprunt temporaire
 - 5.6 Nomination – trésorière adjointe
 - 5.7 Demande de sursis d'exécution – Jugement 500-09-025807-157 – (705-17-005317-142)
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Inspection télévisée des conduites sanitaires et des regards sanitaires sur diverses rues – soumissions – adjudication
 - 6.2 Rénovation du bâtiment des organismes – 34, 1^{ère} Avenue – laboratoire – mandat
 - 6.3 Certificat d'autorisation – développement domiciliaire rue Hubert
 - 6.4 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 4 révisé
 - 6.5 Stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière – BLR Excavation inc. – certificat de paiement no 2 révisé
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Avis de motion et adoption projet – règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules

- 7.2 Dérogation mineure numéro 2018-00244 (4, avenue des Plaines)
- 7.3 Étude de PIIA – projet de construction et d'aménagement extérieur de la station-service – 4, avenue des Plaines
- 7.4 Étude de PIIA – projet de remplacement d'enseignes – 380, boulevard Antonio-Barrette
- 7.5 Vignettes autocollantes pour bacs noirs supplémentaires
- 7.6 Projet acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES)
- 7.7 Service en ligne PerLE – adhésion

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service des incendies – rapport du mois d'avril 2018
- 8.2 Fête de quartier – rue Jetté – autorisation
- 8.3 Épisodes de chaleur extrême – piscine municipale – accès gratuit

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Activités municipales estivales – camp de jour – embauche – Programme jeunes au travail Desjardins
- 9.2 Activités municipales estivales diverses – personnel étudiant – embauche
- 9.3 Programme de développement d'activités *Famille au Jeu* – rallye familial à vélo 2019 – demande d'aide financière
- 9.4 Club de patinage Vir-O-Vent (Crabtree) – tarification 2018-2019
- 9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – Volley-Ball
- 9.6 Sport élite – demande de contribution municipale – Volley-Ball
- 9.7 Hopla! inc. – inscriptions hiver 2018 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

420-07-2018

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Roger Marcoux, accompagné de trois (3) de ses locataires du Domaine Marcoux, demande au conseil municipal de traiter immédiatement le point 5.7 de l'ordre du jour, ce que le conseil accepte.

Monsieur Marcoux précise sa demande à l'effet qu'il souhaite avoir un sursis supplémentaire jusqu'au 1^{er} novembre 2018, pour l'exécution du jugement de la Cour d'appel du 9 février 2018, pour les 17 emplacements reliés à une demande d'usage conditionnel.

Monsieur Marcoux prétend que les allégations de monsieur Claude Tétreault, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à l'effet qu'il y a toujours manquement concernant les installations septiques actuelles ainsi que les puisards au Domaine Marcoux, sont erronées. Il indique que le MDDELCC a fait un faux rapport en 2014, que c'est la Ville qui est responsable de l'application de ce règlement et qu'elle peut confirmer que ses installations sont conformes. Monsieur Marcoux mentionne que le ministère poursuit l'Oasis Floral alors que sa demande d'usage conditionnel est pour le Boisé Beauséjour. Il ajoute qu'en ne voulant pas accorder le permis pour un usage conditionnel et en refusant d'accorder le sursis, la Ville se prive d'importants revenus puisqu'un promoteur est sur le point d'acheter sa propriété.

À cet égard, monsieur Carol Henri indique que la Ville a eu l'intention de prendre en charge le dossier, mais que le MDDELCC a confirmé que ce n'était pas sous la juridiction de la Ville mais bien du ministère. Monsieur Henri précise que la Ville est responsable de l'application du règlement pour les résidences isolées, mais lorsqu'il y a plus d'un branchement, cela devient une installation collective sous la compétence du MDDELCC.

Madame la mairesse Suzanne Dauphin précise que la Ville a besoin de l'aval du ministère et suggère à monsieur Marcoux de planifier une rencontre avec ce dernier afin qu'on nous fasse la preuve que toutes les installations sont conformes. Elle précise que c'est sa démarche à lui, mais qu'un inspecteur de la Ville pourra être présent comme observateur. Pour le moment, on ne peut acquiescer à sa demande de sursis additionnel, mais dès que nous aurons une confirmation de conformité de la part du ministère, la Ville pourra accélérer le processus pour la demande de permis d'usage conditionnel.

421-07-2018

5.7 Demande de sursis d'exécution – Jugement 500-09-025807-157 – (705-17-005317-142)

ATTENDU QU'un jugement de la Cour d'appel a été rendu le 9 février 2018 en faveur de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à l'usage dérogatoire d'un terrain de camping et d'absence de droits acquis;

ATTENDU QUE, conséquemment au jugement précité, un protocole d'expulsion a été signé entre les parties le 6 avril 2018 et que ce dernier précise, à l'article 7, que « *tous les véhicules récréatifs motorisés, roulottes ou autres véhicules récréatifs similaires, structures permanentes, cabanons et autres bâtiments ou structures accessoires aux véhicules récréatifs motorisés, roulottes ou autres véhicules récréatifs similaires devront être enlevés du site à tout jamais, et ce, au plus tard le 1^{er} septembre 2018, sauf quant au Domaine Marcoux, sujet à une acceptation d'une demande de permis d'usage conditionnel conforme à toutes les lois et la réglementation en vigueur* »;

ATTENDU la demande de monsieur Roger Marcoux et de madame Line Saindon d'obtenir un sursis jusqu'au 1^{er} novembre 2018 pour l'application de l'article 7 du protocole d'expulsion pour les 17 unités visées par une demande d'usage conditionnel;

ATTENDU QUE tous les locataires n'ont pas signé le protocole d'expulsion, donc explicitement pas donné leur accord, notamment, mais non limitativement, à quitter les lieux et à collaborer;

ATTENDU QUE nous avons reçu une « liste de règlement du Domaine Marcoux, l'Oasis Fleural et Le Boisé Beauséjour » à titre de contrat type de location sans jamais avoir reçu les ententes de locations dûment signées avec toutes les personnes impliquées, tel que le prévoyait l'article 4 de l'entente signée;

ATTENDU QUE le conseil municipal constate que les obligations prévues au protocole d'expulsion n'ont pas été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'informer monsieur Roger Marcoux et madame Line Saindon que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ne peut, pour le moment, acquiescer à la demande de sursis additionnel du jugement rendu par la Cour d'appel du 9 février 2018 pour les 17 unités reliées à la demande d'usage conditionnel tant que les obligations n'auront pas toutes été respectées, notamment en ce qui concerne les modalités du protocole d'expulsion ainsi que les conditions énoncées à l'intérieur du règlement sur les usages conditionnels.

Le locataire du 3, chemin Numéro-3, indique qu'il occupe actuellement un chalet pour lequel il a un droit acquis. Il demande s'il pourra laisser sa roulotte près du chalet s'il quitte durant la période hivernale.

À cet égard, monsieur Henri mentionne que si nous n'avons pas la confirmation de conformité du ministère, toutes les roulottes devront être sorties pour le 1^{er} septembre 2018. Toutefois, si le permis d'usage conditionnel est approuvé, nous pourrions vérifier si les dispositions réglementaires permettent de laisser la roulotte sur place.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 20 juin 2018

422-07-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance spéciale du 3 juillet 2018

423-07-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 3 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 3 juillet 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

424-07-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 juin au 11 juillet 2018 inclusivement et totalisant une somme de 1 239 254,16 \$.

5.2 Avis de motion – règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

425-07-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Adoption – projet de règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

426-07-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.3 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe

427-07-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe et pourvoyant à un emprunt de 514 215 \$ à cette fin.

Adoption – projet de règlement d'emprunt numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe

428-07-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe et pourvoyant à un emprunt de 514 215 \$ à cette fin.

5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue, et pourvoyant à un emprunt de 889 404 \$ à ces fins.

5.5 Règlement d'emprunt numéro 1204-2018 – emprunt temporaire

429-07-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire, de démantèlement d'une conduite d'eau potable, de mise en place d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel et de réfection de la voirie sur l'avenue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e avenues, et pourvoyant à un emprunt de 346 452 \$ à ces fins, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 21 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement numéro 1204-2018;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.6 Nomination – trésorière adjointe

430-07-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer Marie-Andrée Breault à titre de trésorière adjointe.

5.7 Demande de sursis d'exécution – Jugement 500-09-025807-157 – (705-17-005317-142)

Ce point a été traité lors de la période de demandes verbales.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Inspection télévisée des conduites sanitaires et des regards sanitaires sur diverses rues – soumissions – adjudication

431-07-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'inspection des conduites sanitaires (± 9 800 m. lin.) et des regards sanitaires (± 155 unités) sur diverses rues décrétée au règlement numéro 1214-2018;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 10 juillet 2018, à savoir :

ABC Environnement inc.	80 831,74 \$
Simo Management inc.	180 874,36 \$
Can-Explore inc.	190 709,61 \$

ATTENDU QUE monsieur François Armstrong, ingénieur de GBI experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 10 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à ABC Environnement inc. le contrat pour la réalisation de l'inspection des conduites sanitaires (\pm 9 800 m. lin.) et des regards sanitaires (\pm 155 unités) sur diverses rues, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 80 831,74 \$;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1214-2018;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.2 Rénovation du bâtiment des organismes – 34, 1^{ère} Avenue – laboratoire – mandat

432-07-2018

ATTENDU QUE des propositions de service ont été demandées à des laboratoires afin de procéder à une investigation et à des prélèvements pour détecter la présence d'amiante, de moisissure et de plomb en vue de la rénovation du bâtiment des organismes sis au 34, 1^{ère} Avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les services municipaux soient autorisés à analyser les prix reçus et à adjuger le mandat pour les travaux de laboratoire liés au projet de rénovation du bâtiment des organismes au soumissionnaire qui aura déposé la plus basse soumission conforme;

QU'au besoin, un mandat soit également donné pour une analyse de la qualité de l'air.

6.3 Certificat d'autorisation – développement domiciliaire rue Hubert

433-07-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accepté, lors de la réunion tenue le 18 avril 2016, le plan de lotissement de la prolongation de la totalité de la rue Hubert et de l'ensemble des lots desservis éventuellement par cette dernière rue, lesquels lots étant la propriété de madame Ixcaret Ponce et de messieurs David Savignac et Éric Savignac;

ATTENDU QUE la Ville a, lors de la séance du 9 mai 2018, donné son accord de principe par la résolution numéro 282-05-2018 sur l'approche de développement des infrastructures pour le développement de la 1^{ère} phase de prolongement de la rue Hubert, tel que proposé par l'étude de faisabilité préparée par GBI experts-conseils inc., dossier J7608-04, datée du 21 février 2018;

ATTENDU QUE la Ville a, par cette même résolution, donné son accord de principe pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer la construction éventuelle des infrastructures et les travaux de voirie pour le développement de la 1^{ère} phase de prolongement de la rue Hubert précitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) tel que préparée par GBI experts-conseils inc. pour madame Ixcaret Ponce, dossier J7806-05, aux fins de construction de l'ensemble des réseaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de rétention pluviale, du réseau d'eau potable, de protection incendie et de la voirie sur une partie du lot 5 871 209 (rue) pour desservir les lots 5 871 197 à 5 871 200, 5 871 218 à 5 871 221 ainsi que le lot 4 929 086;

QUE la Ville s'engage à réaliser la construction de l'ensemble des réseaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de rétention pluviale, du réseau d'eau potable, de protection incendie et de la voirie précitée, conditionnellement à l'approbation et à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux précités;

QUE la Ville confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux précités, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC;

QUE la Ville approuve le programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales pour le présent projet, tel que préparé par les services techniques municipaux, et s'engage, à la suite de la prise de possession de la rue et des infrastructures précitées, à entretenir les ouvrages pluviaux de ce projet en conformité avec ce dernier programme.

6.4 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 4 révisé

434-07-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 révisé et en recommande le paiement dans sa lettre du 4 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 190 243,19 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

6.5 Stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière – BLR Excavation inc. – certificat de paiement no 2 révisé

435-07-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation inc. l'exécution de travaux dans le cadre des travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Stéphane Allard, ingénieur, et que ce dernier recommande le paiement du certificat no 2 révisé dans sa lettre du 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation inc. la somme de 6 544,15 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1179-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Avis de motion – règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules

436-07-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules.

Adoption – projet de règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules

437-07-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules.

7.2 Dérogation mineure numéro 2018-00244 (4, avenue des Plaines)

438-07-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 032 située au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'aménagement extérieur de la future construction comprenant deux entrées charretières de 12 mètres de largeur alors que la réglementation prévoit 9 mètres, une aire de chargement empiétant de 5,20 mètres dans la cour avant alors que celle-ci n'est autorisée qu'en cours latérale et arrière, trois conteneurs non intégrés à l'aire de chargement alors que ceux-ci doivent être au nombre de deux et être intégrés à l'aire de chargement, le tout tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00244 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00244 soit autorisée selon les modalités suivantes :

- que l'aire de chargement empiétant de 5,20 mètres dans la cour avant soit acceptée;
- que trois conteneurs de matières résiduelles non intégrés à l'aire de chargement soit autorisés;
- que l'aménagement extérieur de la future construction comprenant deux entrées charretières de 12 mètres de largeur soit modifié afin qu'une entrée charretière double largeur de 12 mètres (entrée-sortie) soit maintenue à l'ouest de la propriété, que l'entrée charretière se trouvant à l'est de cette propriété soit convertie en une entrée charretière de 9 mètres (sortie seulement) (*pour plus de précision, l'entrée charretière de 9 mètres se trouvera à être la plus près de l'intersection de l'avenue des Plaines et de la route 131*) et que l'affichage en découlant indique clairement la ou les directions autorisées de chacune de ces entrées charretières;
- qu'une case de stationnement avec recharge dédiée aux véhicules électriques soit aménagée sur le site.

7.3 Étude de PIIA – projet de construction et d'aménagement extérieur de la station-service – 4, avenue des Plaines

439-07-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 032 et situé au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction et l'aménagement extérieur de la station-service qui remplacera la bâtisse située au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 032 et situé au 4, avenue des Plaines, ayant pour objet la construction et l'aménagement extérieur de la station-service qui remplacera la bâtisse située au 4 avenue des Plaines, conditionnellement à la présentation d'un nouveau plan d'aménagement extérieur incluant de meilleurs aménagements pour les piétons et des présentoirs à vélo pour les cyclistes.

7.4 Étude de PIIA – projet de remplacement d'enseignes – 380, boulevard Antonio-Barrette

440-07-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 820 et situé au 380, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le remplacement des enseignes du commerce « le magasin rose » dédiées concernant l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 820 et situé au 380, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacer les enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit, conditionnellement au respect de la superficie maximale d'affichage permise sur le bâtiment.

7.5 Vignettes autocollantes pour bacs noirs supplémentaires

441-07-2018

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2016, chaque unité d'occupation résidentielle ou commerciale est limitée à un maximum d'un bac roulant noir par collecte;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mis en place, en 2016, un coût annuel fixe permettant aux contribuables résidentiels et commerciaux prairiquois d'obtenir la permission de déposer, en bordure de rue, un ou des bacs noirs supplémentaires;

ATTENDU QUE la Ville a établi pour l'année 2018 à 138 \$ le tarif pour avoir droit à une vignette autocollante permettant de déposer, en bordure de rue, un bac noir supplémentaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir certaines mesures d'exception pour la délivrance de vignettes autocollantes gratuites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer une vignette autocollante gratuite, sur demande, dans le cas de garderies en milieu familial et pour les familles de 6 personnes et plus;

QUE le service d'urbanisme procède à l'inspection des bacs noirs des propriétaires effectuant une demande de gratuité afin que seules les demandes justifiées soient autorisées.

7.6 Projet acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES)

442-07-2018

ATTENDU QUE le Ministère du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources;

ATTENDU QUE ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);

ATTENDU QU'une partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de Joliette, Matawinie, Montcalm, l'Assomption et D'Autray;

ATTENDU QUE ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MDDELCC dans le cadre du PACES;

ATTENDU QUE mettre ces résultats et rapports à la disposition du Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité;

ATTENDU QUE les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le CERM de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

QU'elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes;

QUE ces droits sont exclusifs au PACES et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche;

QU'aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

443-07-2018

7.7 Service en ligne PerLE – adhésion

ATTENDU QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

ATTENDU QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

ATTENDU QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'entente concernant le service PerLE;

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport du mois d'avril 2018

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois d'avril 2018.

8.2 Fête de quartier – rue Jetté – autorisation

444-07-2018

ATTENDU la demande présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour tenir une fête de quartier sur la rue Jetté le 25 août 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la Politique pour les fêtes de quartier de la Ville en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable émise par les membres de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la tenue d'une fête de quartier sur la rue Jetté, le 25 août 2018, et fournisse le soutien logistique et mobilier requis.

8.3 Épisodes de chaleur extrême – piscine municipale – accès gratuit

445-07-2018

ATTENDU QUE la « chaleur extrême », définie par les autorités de santé publique afin de prévoir les épisodes de chaleur, risquent de provoquer différents problèmes de santé, surtout chez les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les enfants de 4 ans et moins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'accès à la piscine municipale de Notre-Dame-des-Prairies soit gratuit lorsque les critères de chaleur extrême établis par la direction québécoise de la santé publique sont remplis et qu'un avertissement est émis en ce sens.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales estivales – camp de jour – embauche – Programme jeunes au travail Desjardins

446-07-2018

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 193-03-2018, des étudiantes et étudiants ont été embauchés pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2018;

ATTENDU QUE l'une d'entre eux s'est désistée quelques semaines avant le début du camp de jour, laquelle avait été embauchée à titre d'animatrice;

ATTENDU QU'il y a une hausse d'inscriptions au camp de jour;

ATTENDU QUE le Programme jeunes au travail Desjardins offre une subvention égale à la moitié du salaire minimum pour une durée de 8 semaines, soit 6\$ de l'heure pour un maximum de 180 heures de travail;

ATTENDU la recommandation du 12 juin 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de madame Maryse Pagette à titre d'animatrice au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste;

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière au Programme jeunes au travail Desjardins.

9.2 Activités municipales estivales diverses – personnel étudiant – embauche

447-07-2018

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 193-03-2018, des étudiantes et étudiants ont été embauchés pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2018;

ATTENDU QU'un d'entre eux s'est désisté;

ATTENDU la recommandation du 2 juin 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de madame Éloïse Lafleur à titre d'animatrice du camp de jour, au salaire prévu pour ce poste.

9.3 Programme de développement d'activités *Famille au Jeu* – rallye familial à vélo 2019 – demande d'aide financière

448-07-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite réaliser un rallye familial à vélo en 2019;

ATTENDU QUE le Centre de santé et de services sociaux de Lanaudière propose une aide financière dans le cadre du programme de développement d'activités *Famille au Jeu* qui vise à promouvoir l'activité physique pour contribuer à la qualité de vie des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au programme de développement d'activités *Famille au Jeu* dans le cadre de la réalisation d'un rallye familial à vélo en 2019.

9.4 Club de patinage Vir-O-Vent (Crabtree) – tarification 2018-2019

449-07-2018

ATTENDU QUE le Club de patinage Vir-O-Vent (Crabtree) offre des cours de patinage pour les enfants au coût de 355 \$, lequel inclus les frais d'association et frais de glace;

ATTENDU la recommandation du 26 juin 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au Club de patinage Vir-O-Vent (Crabtree) pour la saison 2018-2019.

450-07-2018

9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – Volley-Ball

ATTENDU QUE madame Méli-Anne Boucher sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux Championnats nationaux junior de Volley-Ball à Aurora, Illinois, qui ont eu lieu du 26 au 28 mai 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 2 juillet 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Suzanne Dauphin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à madame Méli-Anne Boucher.

451-07-2018

9.6 Sport élite – demande de contribution municipale – Volley-Ball

ATTENDU QUE madame Malorie Boucher sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux Omnium de Volley-Ball Québec à Gatineau, qui ont eu lieu les 30 et 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 2 juillet 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à madame Malorie Boucher.

452-07-2018

9.7 Hopla! inc. – inscriptions hiver 2018 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE Hopla! inc. a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison hiver 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 15 mai 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 26;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Hopla! inc. pour la saison hiver 2018, laquelle contribution totalise 1 300 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

453-07-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 04.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse